



## AGENT D'ESCALE EN AEROPORT

Date d'édition : 14 octobre 2022

Objectifs de la formation	Contenu détaillé du programme
<b>Définir le cadre réglementaire</b> 6h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Différencier les instances aéronautiques</li><li>• Connaître les spécificités du transport aérien et du droit aérien</li></ul>
<b>Comprendre le fonctionnement aéroportuaire</b> 12h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décrire les infrastructures aéroportuaires</li><li>• Expliquer les règles de la sécurité en piste</li><li>• Identifier les éléments de l'avion</li><li>• Expliquer la co-activité autour d'un avion en escale</li></ul>
<b>Définir l'environnement professionnel</b> 12h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expliquer les rôles des organismes représentés à l'aéroport</li><li>• Identifier les métiers commerciaux et techniques</li></ul>
<b>Enregistrer les passagers</b> 42h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser les conditions d'acceptation des passagers et de leurs bagages</li><li>• Identifier les spécificités des passagers</li><li>• Connaître les formalités police et santé</li><li>• Savoir procéder à l'enregistrement manuel</li><li>• Maîtriser l'utilisation d'un DCS pour l'enregistrement</li></ul>
<b>Embarquer des passagers</b> 6h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser les procédures liées au départ des passagers en fonction de leurs spécificités</li><li>• Connaître les annonces d'embarquement</li><li>• Savoir procéder à l'embarquement manuel</li><li>• Rédiger les messages commerciaux</li><li>• Maîtriser l'utilisation d'un DCS pour l'embarquement</li></ul>
<b>Gérer les arrivées des passagers</b> 6h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser les procédures liées à l'arrivée des passagers en fonction de leurs spécificités</li></ul>
<b>Gérer les irrégularités et les litiges bagages</b> 6 h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser les procédures liées aux retards et annulations des vols</li><li>• Maîtriser les procédures de pertes et d'endommagement des bagages</li></ul>
<b>Commercialiser les produits des compagnies aériennes</b> 18h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître le fonctionnement des gammes tarifaires</li><li>• Initiation à l'utilisation un GDS pour les renseignements horaires, création de dossiers passagers et émission</li><li>• Identifier dans le dossier passager les prestations complémentaires et services additionnels</li></ul>
<b>Identifier les règles de sécurité et de sûreté</b> 12h	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expliquer les règles du transport de marchandises dangereuses Catégorie 10</li><li>• Analyser les impacts liés aux facteurs humains</li><li>• Faire respecter les règles liées à la sûreté aéroportuaire</li></ul>



# Alliance

## PRO TRAINING

Public visé	Prérequis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adultes issus ou non du milieu aéronautique</li><li>• Tous pays</li><li>• Mobile géographiquement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bonne maîtrise de l'anglais oral et écrit</li><li>• Baccalauréat ou diplôme équivalent</li><li>• Réussite aux tests de sélection composés d'un entretien de motivation, d'un test oral d'anglais et d'un test psychotechnique</li><li>• Casier judiciaire n°3 vierge</li></ul>
Modalités techniques et pédagogiques	Modalités de déroulement
<ul style="list-style-type: none"><li>• Groupe de 12 personnes maximum</li><li>• Face à face pédagogique ou distanciel</li><li>• Documents remis : brochure papier</li><li>• Accès à un espace personnel contenant les documents de formation</li><li>• Intervenants : instructeurs qualifiés DGAC, et/ou IATA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Durée de la partie théorique : 4 semaines</li><li>• Stage en entreprise : 4 semaines au sein d'une compagnie aérienne ou d'un aéroport</li><li>• Date et lieu : du 16 janvier au 10 février 2023, Zone de l'aéroport de Montpellier</li></ul>
Suivi de formation et évaluation	Validation de la formation
<ul style="list-style-type: none"><li>• Tests de vérification d'aptitude tout au long de la formation</li><li>• Evaluation après chaque module de formation comptant pour la moyenne générale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat d'aptitude en cas de moyenne générale égale ou supérieure à 80%</li><li>• Attestation de suivi si la moyenne générale est inférieure à 80%</li></ul>

*This document is the property of Alliance Pro Training.*

*Its content should not be disclosed or reproduced to unauthorized persons without written authorisation of Alliance Pro Training*

✉ BSE Future Building 1, 1280 avenue des Platanes 34970 LATTES

@ [contact@allianceprotraining.com](mailto:contact@allianceprotraining.com) ☎ 0783200792

Siret : 910550821 00011

TVA : 70910550821

NDA : 76341171034